



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Pages 2 à 9

Commission Statuts et Règlements

Pages 10 à 15

Commission Départementale du
Calendrier & Organisation des Com-
pétitions

Pages 16 à 22

Commission Organisation des
Coupes

Pages 23 à 35

Commission Départementale Foot-
ball d'Animation

Pages 36 à 42

Commission Futsal

Pages 43 à 46

Commission CDIF

Page 47

Commission des Terrains & Installa-
tions Sportives

Page 48

Commission désignation des délé-
gués.



Assemblée Générale Ordinaire
& Extraordinaire

Mardi 28 Juin 2022 – 19H30

(lieu à déterminer)

À cette occasion, tout Club souhaitant accueillir cette Assemblée peut en faire la demande au District du Val-d'Oise de Football.



VENDREDI

13

MAI

CDIF

ROLE DU SECRÉTAIRE DE CLUB
UTILISATION DE FOOTCLUBS
LICENCE DEMATÉRIALISÉE

18H30 – 22H00 EN PRÉSENTIEL AU DVDF

N° 595 Édition du 06 Mai 2022



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION DU 02 MAI 2022

Présents : MM FAUGERON - BAILLEZ - LETELLIER

Assiste : M. ATEMENGUE

Excusés : MM BROGNARA – ANDRIEU

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER

FC GROSLAY

Match n°23497050 du 27 MARS 2022 SENIORS D1 GROSLAY FC / ST BRICE FC 2

Le club de **ST BRICE FC** ayant répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club de GROSLAY FC sur le joueur **TAVER Mourad licence n°2328101071**, licencié après le 31 janvier, licence enregistrée le 09/02/2022 a participé au match cité ci-dessus.

L'article 7.13.1 du règlement sportif du DVOF dispose que les joueurs des catégories Seniors et Seniors-Vétérans licenciés après le 31 janvier ne peuvent pratiquer en compétition officielle que dans les équipes évoluant :

- **Dans les divisions inférieures à la division supérieure de District,**
- Le Championnat Départemental Futsal et le Football Loisir,
- Les critères départementaux.

À la suite de la première demande d'évocation de **GROSLAY FC**, la commission statuts et règlements a considéré la demande d'évocation irrecevable car ce n'est pas un motif d'évocation.

Le club de GROSLAY FC a fait appel de la décision de la commission statuts et règlements.

Le comité d'appel des affaires courantes retransmet le dossier à la commission car un motif supplémentaire est évoqué par le club de GROSLAY FC.

Considérant que le motif supplémentaire évoqué est la participation du joueur **TAVER Mourad licence n°2328101071 au match de SENIORS D1 SAINT BRICE FC 2 / SAINT LEU FC 2 le 20/03/2022,**

Que la commission a vérifié le motif supplémentaire du **GROSLAY FC** pour le dire exact,

Que c'est une infraction répétée des règlements, la commission dit demande d'évocation recevable sur la forme et sur le fond,

Motif de la demande d'évocation : **d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.**

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **TAVER Mourad licence n°2328101071** du club de **SAINT BRICE FC** inscrit sur la feuille de match et a participé aux deux rencontres citées ci-dessus alors qu'il est licencié après le 31 janvier 2022 alors que le règlement sportif du DVOF précise qu'il ne peut évoluer que dans **les divisions inférieures à la division supérieure de District.**



La commission donne match perdu par pénalité au club de **SAINT BRICE FC 2** pour participation du joueurs **TAVER Mourad** licence n°2328101071 sur le match **SAINT BRICE FC 2 / SAINT LEU FC 2** et sur le match **GROSLAY FC 1 / SAINT BRICE FC 2** pour acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements sur la participation d'un joueur licencié après le 31 janvier en équipe supérieure de district, pour en attribuer le gain à l'équipe de **GROSLAY FC 1**.

CREDIT: GROSLAY FC : 43,50 €
DEBIT: SAINT BRICE FC 2 : 53,50 €

SAINT BRICE FC 2 : 0 BUT : -1 POINT
GROSLAY FC 1 : 1 BUT : 3 POINTS

Jean-Luc FAUGERON n'a pas participé à la décision.

RECLAMATION

DE SANNOIS FUTSAL CLUB

Match n°23679641 du 23 AVRIL 2022 FUTSAL D1 PERSANAISE CFJ / SANNOIS FUTSAL CLUB

Réclamation du club de **SANNOIS FUTSAL CLUB** sur la présence de l'éducateur de PERSAN étant en état de suspension.

Réclamation irrecevable car les motifs à réclamation sont exclusivement sur la participation ou de la qualification des joueurs.

Article 30 Bis Réclamation

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif. Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142 des Règlements Généraux de la F.F.F. Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité. Si la réclamation est recevable, le Club adverse en reçoit communication par l'Organisme gérant la compétition, et il peut, s'il le souhaite, formuler ses observations dans un délai qui lui est imparti. En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 148 à 170, et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.

RESERVE

DE COURDIMANCHE AS

Match n°23491396 du 10 AVRIL 2022 U16 D3 B ENT ECOUEN BOUFFEMONT / COURDIMANCHE AS

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COURDIMANCHE AS (réserve)

Réserve du club de **COURDIMANCHE AS** confirmée le 11 AVRIL 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **ENT ECOUEN BOUFFEMONT**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure de **ENT ECOUEN BOUFFEMONT** alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce aucun joueur de l'équipe supérieure du club de **ENT ECOUEN BOUFFEMONT** n'a participé à cette rencontre,

Réserve recevable et non fondée

Match de référence : JOUY LE MOUTIER FC 1 / ENT ECOUEN BOUFFEMONT 1 U16 D2 B du 03/04/2022



La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RESERVE

DE ENT MERY MERIEL BESSANCOURT

Match n°23497758 du 16 AVRIL 2022 U14 D3 B ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1 / ST LEU FC 95 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT MERY MERIEL BESSANCOURT (réserve)

1^{ère} Réserve du club de **ENT MERY MERIEL BESSANCOURT** recevable en la forme, confirmée le 18 AVRIL 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **ST LEU FC 95 2**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure de **ST LEU FC 95 1** alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce aucun joueur de l'équipe supérieure du club de **ST LEU FC 95** n'a participé à la rencontre citée ci-dessus

Match de référence : ST LEU FC 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY U14 D1 du 09/04/2022

La commission dit réserve non fondée résultat acquis sur le terrain confirmé.

2^{ème} Reserve

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT MERY MERIEL BESSANCOURT (réserve)

Confirmée le 10 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet seul 2 joueurs de l'équipe de **ST LEU FC 95 2** ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

FEVRE Esteban licence n°2547411502

REZGUI Lehyan licence n°2547757286

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

RESERVE

DE MENU COURT AS

Match n°23470743 du 24 AVRIL 2022 ANCIENS D3 B MENU COURT AS / MONTMAGNY S.

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MENU COURT AS (réserve)

Réserve du club de **MENU COURT AS** recevable en la forme, **confirmée** le 25 AVRIL 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **MONTMAGNY S**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure de **MONTMAGNY S** alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce aucun joueur de l'équipe supérieure du club de **MONTMAGNY S**. n'a participé à cette rencontre,

Match de référence : MONTMAGNY S 11 / MARLY LA VILLE ES ANCIENS D1 du 10/04/2022

La commission dit réserve non fondée résultat acquis sur le terrain confirmé.

**RESERVE****DE THILLAY ESM****Match n°23736964 du 10 AVRIL 2022 CDM D2 B THILLAY ESM / JOUY LE MOUTIER FC****FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY ESM (réserve)**

Confirmée le 11 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet seuls 2 joueurs de l'équipe de **JOUY LE MOUTIER FC** ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

MENNECIER Geoffrey licence n°2388050297
RAMASSAMY Olivier licence n°2543907886

Résultat acquis sur le terrain confirmé.**RESERVE****DE MONTMORENCY FC****Match n°23857415 du 10 AVRIL 2022 U16 D3 C MONTMORENCY FC / ENT SANNOIS SAINT GRATIEN****FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MONTMORENCY FC (réserve)**

Confirmée le 10 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet seuls 2 joueurs de l'équipe de **SANNOIS SAINT GRATIEN** ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

BANGALA Richie licence n°2547317110
SINANI Amine licence n°2547475856

Résultat acquis sur le terrain confirmé.**RESERVE****DE BEAUCHAMP AS****Match n°23885936 du 16 AVRIL 2022 U14 D4 C BEAUCHAMP AS / ENT ECOUEN BOUFFEMONT****FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEAUCHAMP AS (réserve)**

Confirmée le 10 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet seul 1 joueur de l'équipe de **ENT ECOUEN BOUFFEMONT** a participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

SANGARE Idriss licence n°2548421679

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

**RESERVE****DE BEAUCHAMP AS****Match n°23885943 du 09 AVRIL 2022 U14 D4 C FRANCONVILLE FC / BEAUCHAMP AS****FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEAUCHAMP AS (réserve)**

Confirmée le 10 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet seuls 2 joueurs de l'équipe de **FRANCONVILLE FC** ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

ELICE Rafael licence n°2547706125
FRANCKLIN Franchesco licence n°9602248471

Résultat acquis sur le terrain confirmé.**RESERVE****DE THILLAY ESM****Match n°234704774 du 10 AVRIL 2022 ANCIENS D2 B ECOUEN FC 12 / THILLAY ESM 11****FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY ESM (réserve)**

Confirmée le 12 AVRIL 2022 irrecevable, le match du 10 avril 2022 était dans les 6 dernières rencontres de championnat le règlement précise que c'est dans les 5 derniers matches de championnat que seulement trois joueurs ayant participé à plus de 10 matches en équipe supérieure peuvent participer en équipe inférieure.

Résultat acquis sur le terrain confirmé.**RESERVE****DE SOISY ANDILLY MARGENCY****Match n°23497082 du 24 AVRIL 2022 SENIORS D1 GOUSSAINVILLE FC 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1****FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SOISY ANDILLY MARGENCY 1 (réserve)**

Confirmée le 25 AVRIL 2022 recevable, non fondée, en effet aucun joueur de l'équipe de **GOUSSAINVILLE FC** n'a participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

**EVOCATION****DE VAUREAL FCM****Match n°23467804 du 10 AVRIL 2022 SENIORS D3 B PUISEUX LOUVRES 95 / VAUREAL FCM**

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PUISEUX LOUVRES 95** sur la présence et la participation du joueur **ADJAM Sami licence 2543961321** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur présent sur la feuille de match **ADJAM Sami licence 25439613** est susceptible d'être en état de suspension.

Réponse impérative avant le 09/05/2022 avant 12h00

EVOCATION**DE SPORTIFS DE GARGES****Match n°23679605 du 16 AVRIL 2022 FUTSAL D1 MONTMORENCY FUTSAL / SPORTIFS DE GARGES**

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SPORTIFS DE GARGES (évocation)

Demande d'évocation recevable, non fondée, en effet le joueur n'était pas suspendu le 16 mars 2022, suspension de deux matches date d'effet le 15 janvier 2022. Le joueur **BOROWCZAK Waldec licence 2544585129** a purgé sa suspension le 17 janvier 2022 et le 26 janvier 2022.

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

TOURNOI ST LEU FC

Homologation du tournoi du 07 MAI 2022 U6 U7 U8.
Tournoi homologué

Homologation du tournoi du 11 JUIN 2022 U9.
Tournoi homologué
Participation : 40€

TOURNOI VIARMES ASNIERES OL

Homologation du tournoi du 26 MAI 2022 U7F U9F U11F.
Tournoi homologué
Participation : 30€



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

Criterium Futsal U16 / Phase 1 / Poule U

Journée du 16 AVRIL. 2022

Vemars St Witz FC 1	Argenteuil FC 1	Les deux clubs responsables
---------------------	-----------------	------------------------------------

Vemars St Witz FC 1 : 1 AVERTISSEMENT
Argenteuil FC 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 16 AVRIL. 2022

Persan US 03 1	Ent. Ecoeu Bouffémont 1	Les deux clubs responsables
----------------	-------------------------	------------------------------------

Persan US 03 1 : 100€ AMENDE
Ent. Ecoeu Bouffémont 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Montmorency FC 1	Cergy Pontoise FC 8	Les deux clubs responsables
------------------	---------------------	------------------------------------

Montmorency FC 1 : 100€ AMENDE
Cergy Pontoise FC 8 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 16 AVRIL. 2022

Persan US 03 2	Ent. Ecoeu Bouffémont 2	Les deux clubs responsables
----------------	-------------------------	------------------------------------

Persan US 03 2 : 100€ AMENDE
Ent. Ecoeu Bouffémont 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Montmorency FC 2	Cergy Pontoise FC 9	Les deux clubs responsables
------------------	---------------------	------------------------------------

Montmorency FC 2 : 100€ AMENDE
Cergy Pontoise FC 9 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule C

Journée du 16 AVRIL. 2022

Montmorency FC 3	Cergy Pontoise FC 10	Les deux clubs responsables
------------------	----------------------	-----------------------------

Montmorency FC 3 : 100€ AMENDE

Cergy Pontoise FC 10 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 16 AVRIL. 2022

Montmorency FC 4	Cergy Pontoise FC 11	Les deux clubs responsables
------------------	----------------------	-----------------------------

Montmorency FC 4 : 100€ AMENDE

Cergy Pontoise FC 11 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 25 AVRIL 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

À la suite du mail du 02 mai 2022 du club ATTAINVILLE FUTSAL C

Criterion U13 Futsal / Phase 3 / Poule U

Journée du 09 AVRIL. 2022

Attainville Futsal C 1	Marcouville City CP 1	RETRAIT AVERTISSEMENT
------------------------	-----------------------	-----------------------

Attainville Futsal C 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Marcouville City Cp 11 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

À la suite du courrier du 02 MAI 2022 du club du FC ECOUEN

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 09 AVRIL. 2022

Puiseux Louvres 95 4	Ent. Ecoen Bouffémont 4	Puiseux Louvres 95 4 responsable
----------------------	-------------------------	----------------------------------

Ent. Ecoen Bouffémont 4 : RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

À la suite du mail du 01 MAI 2022 du club de FC VILLIERS LE BEL

U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule C

Journée du 09 AVRIL. 2022

St Prix ES 3	Villiers Le Bel FC 3	St Prix ES 3 responsable
--------------	----------------------	--------------------------

Villiers Le Bel FC 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 03 MAI 2022

Présents : MM. Pézière - Sénécal –Traon - Sabaté

Excusés : Mme Sylvestre - M. N'Diaye

Assiste : M. Podan-Mavounzy

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

* 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

Matches concernés à domicile :

- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

AS ARNOUVILLE

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 19/04/2022, la Commission décide :

* 2 matches à huis clos sur le terrain d'Arnouville dans la catégorie U16 D3 Poule A à partir du 25/04/2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 1 Délégué du DVOF à la charge de l'AS ARNOUVILLE

Matches concernés à domicile :

- 15/05/2022 : FAS ARNOUVILLE 1 / ENT.MARLY FONTENAY 2
- 29/05/2022 : FAS ARNOUVILLE 1 / FRANCONVILLE FC 2

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 26/04/2022

SARCELLES AAS – COURDIMANCHE AS

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 26/04/2022, la Commission décide :

- Match n°23470857 du 27/03/2022 ANCIENS D3 Poule C SARCELLES AAS / COURDIMANCHE AS
- Match à rejouer le 26/05/2022 avec 3 arbitres officiels à la charge des 2 clubs

APPLICATION DE L'ARTICLE 20.4 DU RS DU DVOF

Seniors D4 Poule C

Match n°23468580

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 / GAFEPB 1

Match à jouer au Plessis Bouchard (article 20.4 du RS du DVOF) : Frais d'arbitrage à la charge de l'Entente Beaumont Mours



DATES – TERRAINS – HEURES

FRANCE ALGERIE FOOT

Courriel du 03/05/2022

ANCIENS D4 Poule A

Match n°23471009 du 08/05/2022

FRANCE ALGERIE / AS VEXIN

Cette rencontre se déroulera au stade Jean Jaurès, 30, rue JJ Rousseau à ARGENTEUIL.

Terrain synthétique

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SAINT PRIX

Courriel du 30/04/2022

U16 D3 Poule B

Match n°23491409 du 08/05/2022

SAINT PRIX ES 2 / COURDIMANCHE AS 1

Nouvel horaire : 13H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ARGENTEUIL RC

Courriel du 01/05/2022

Seniors D2 Poule A

Match n°23467053 du 15/05/2022

ARGENTEUIL RC 2 / VAUREAL FCM 1

Nouvel horaire : 16H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VEXIN AS

Courriel du 02/05/2022

Seniors D4 Poule A

Match n°23468348 du 08/05/2022

VEXIN AS 2 / EMMB 2

Nouvel horaire : 14H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CHAMPAGNE

Courriel du 03/05/2022

Seniors D2 Poule B

Match n°23467237 du 08/05/2022

CHAMPAGNE SFC 95 1 / EZANVILLE ECOUEN 1

Nouvel horaire : 16H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires



DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

SOISY ANDILLY MARGENCY

Courriel du 28/04/2022

Anciens D1

Match n°23470214

SOISY ANDILLY MARGENCY 12 / CERGY PORTUGAIS 11

Nouvelle date : 26/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

AUVERS ENNERY

Courriel du 02/05/2022

U14 D4 Poule B

Match n°23885829 du 04/06/2022

BEAUCHAMP AS 2 / AUVERS ENNERY FC 1

Nouvelle date : 07/05/2022

Nouvel horaire : 13H30

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES A JOUER

21/05/2022

U14 D3 Poule A

Match n° 23497700

MONTMORENCY FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 2

22/05/2022

U16 D3 Poule C

Match n° 23857399

USO BEZONS 2 / FC JOUY MOUTIER 2

U16 D3 Poule C

Match n° 23857434

NEUVILLE SUR OISE AS 1 / SARCELLES AAS 4

Seniors D3 Poule A

Match n° 23467654

BEZONS USO 2 / CHAMPAGNE SFC 95 2

26/05/2022

Anciens D4 Poule A

Match n°23470943

VEXIN AS 11 / FRANCE ALGERIE 11

**Vétérans +45 ans Poule D**

Match n°23469972

FRANCONVILLE FC 15 / EAUBONNE CSM 15**Seniors D1**

Match n°23497076

ARGENTEUIL FC 1 / SAINT BRICE FC 2**Seniors D2 Poule A**

Match n°23467045

VILLIERS LE BEL FC 1 / MARLY LA VILLE ES 2**Seniors D4 Poule A**

Match n°23468340

PRESLES USL 2 / BRUYERES BERNES USM 1**Seniors D4 Poule C**

Match n°23468580

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 / GAFEPB 1**Vétérans +45 ans Poule D**

Match n°23470035

SAM FC 16 / CHAMPAGNE SFC 95 15

30/05/2022

Challenge Edmond Raulet

Match n°24173712

ERMONT AS 1 / MUNICIPAUX GONESSE 1

CONFIRMATION DE RESULTAT

BEZONS

U16 D1

Match n°23490607 du 24/04/2022

BEZONS USO 1 / OSNY FC 1**BEZONS USO 1****0pt****4buts****OSNY FC 1****3pts****5buts**

PREMIER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

FC OSNY

U14 D1

Match n°23497354 du 12/03/2022

FCOSNY 1 / FC ERAGNY 1



2ème APPEL DE FEUILLE DE MATCH

VAUREAL FCM 12

ANCIENS D4 Poule B

Match n°23471103 du 13/02/2022

VAUREAL FCM 12 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 13

1ER FORFAIT

VIARMES ASNIERES OL

Critérium + 55 ans Poule B

Match n°23486366 du 06/02/2022

VIARMES ASNIERES OL 25 / ENT. SAINT PRIX GAFEPB 26

VIARMES ASNIERES OL 25

Secrétaire de Séance

Mr SENEAL

Président de Séance

Mr PEZIERE



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 03 MAI 2022

Présents : Mme Cyprien - MM Lacour – Lalotte - Maillet - N'Diaye

Excusé : M Moukrim

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit , prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



ORGANISATION DES FINALES DU COMITE

Ordre des rencontres

- 1 . ANCIENS - 9h15
- 2 . U14 - 11H15
- 3 . U16 - 14H
- 4 . SENIORS LESTRUHAUT - 16H

ATTENTION : Les horaires indiqués sont les horaires des coups d'envoi.
Ces rencontres auront au stade Brestel à MERY SUR OISE

COUPE DU COMITE JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2

FINALE du 26 MAI 2022 A 16H00

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	ST LEU 95 FC 2	ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 3

Sannois st Gratien

Mail 27042022

Nous avons bien reçu votre courriel pour la couleur des maillots.

COUPE DU COMITE ANCIENS

FINALE du 26 MAI 2022 A 09H15

Match	CLUB	CLUB
1	MENUCOURT AS 12	GROSLAY FC 12

COUPE DU COMITE 14 ANS

FINALE du 26 MAI 2022 A 11H15

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SAINT OUEN L'AUMONE AS 2	RC ARGENTEUIL 2



COUPE DU COMITE 16 ANS

FINALE du 26 MAI 2022 A 14H00

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SARCELLES AAS 3	RC ARGENTEUIL 2

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS CHALLENGE ANDRE COUTELIER

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	GOUSSAINVILLE FC	GARGES FCM
2	ST OUEN L'AUMONE AS	ADAMOIS OL

GOUSSAINVILLE FC

Footclub du 21/04/202

GOUSSAINVILLE FC 1 / GARGES FCM 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 22/05/2022 à 15h

Accord des deux clubs.

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS FEMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS
2	OSNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 18 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ARGENTEUIL RC	ST OUEN L'AUMONE AS
2	ST BRICE FC	ST LEU 95 FC



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U16

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	ARGENTEUIL RC
2	ARGENTEUIL FC	CERGY PONTOISE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U14 CHALLENGE FRANCOIS LEFEBVRE

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	PERSAN US 03
2	ST LEU 95 FC	ST BRICE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 18 ANS FEMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS
2	ERAGNY FC	BEZONS USO

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 15 ANS FEMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERAGNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC
2	JOUY LE MOUTIER FC	SARCELLES AAS



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 45 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	NEUVILLE SUR OISE AS 15	COSMO TAVERNY 15
2	MONTSOULT BAILLET US 15	ENT OSNY BOISSY 15

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 55 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VIARMES ASNIERES OL 25	HERBLAY SUR SEINE FC 25
2	CORMEILLAIS ACS 25	FRANCONVILLE FC 25

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL ANCIENS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	GARGES FCM
2	HERBLAY SUR SEINE FC	ECOUEEN FC

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL CDM

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS ACS	ADAMOIS OL
2	GARGES FCM	FRANCONVILLE FC



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL FUTSAL

DEMI-FINALES DU 7 MAI 2022

Match	CLUB	CLUB
1	MARCOUVILLE CITY CP 2	MONTMORENCY FUTSAL
2	ATTAINVILLE FUTSAL C.	ARGENTEUIL FC

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL LUNDI SOIR CHALLENGE AUGUSTE FAVA

DEMI-FINALES DU 09 MAI 2022 A 20H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS	ASPTT CERGY PONTOISE
2	VALLEE DU SAUSSERON	PUISEUX LOUVRES 95 FC

ASPTT CERGY PONTOISE

MAIL DU 01 05 2022

LA RENCONTRE ERMONT ASPTT CERGY EST MAINTENUE AU 09 05 2022.

LA COUPE EST PRIORITAIRE AU CRITERIUM

Animateur de séance : M Maillet

Secrétaire de séance : MME CYPRIEN



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 02 MAI 2022

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) - Mme Bastos
MM Jasemin – Le Nagard – Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)

Excusés :

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier par mail ou déposé au DVOF. La commission ne prend plus en compte aucun document, concernant les plateaux, à compter du 31 mars 2022.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

**RAPPEL : plus aucun document papier ou mail concernant les plateaux ne seront pris en compte.
Merci de les enregistrer sur FAL**

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 26 04 22

Pris note de votre demande concernant les plateaux U9. Comme indiqué dans le calendrier Foot animation la 3^{ème} phase débute le 14 05 22. Les équipes U9 joueront en foot à 8. Les engagements devaient se faire via FAL dans Footclub.

La commission a préparé les rencontres qui sont visibles sur le site du DVOF – rubriques EPREUVES – Football animation & Loisirs et rechercher votre club

HERBLAY S/SEINE FC : Mail du 27 04 22

Pris note de votre réponse relative à l'appel de feuilles de match – critérium U10 Avenir du 09 04 22. Après vérification votre feuille apparaît bien.

LE THILLAY ESM : Mail du 10 04 22

Pris note de l'envoi des feuilles de matchs papier – critérium U12/U13 du 19 03 22

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 27 04 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir les rencontres U9 (foot à 8) du 14 05 2022.

Outil de Gestion Foot Animation et Loisirs

Nous vous rappelons qu'à partir du mois de Mars 2022, les épreuves suivantes sont intégralement gérées par l'outil Foot Animation Loisirs (FAL) :

**U7
U9
U7F
U9F
Futsal U7
Futsal U9**

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans les PV des commissions Foot Animation, Foot Animation Féminines et Futsal.

Pour consulter vos engagements, rendez-vous :

Sur le site du DVOF, rubrique : « Epreuves / Foot Animation Loisir » ; sélectionner l'épreuve (catégorie) puis votre club dans la liste.

Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir »

Nous vous rappelons que les feuilles de centre et les feuilles de présence sont à transmettre par l'application FAL :

Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir / Détails »

Retrouver les tutoriels explicatifs sur le site internet du DVOF :

<https://district-foot95.fff.fr/simple/fal-reunion-de-presentation-du-nouvel-loutil/>



PLATEAUX U6/U7 et U8/U9

La Commission vous rappelle les dates des plateaux U6/U7 et U8/U9 fixées jusqu'en fin de saison. Merci d'en prendre note :

U6 /U7	Engagement	Période d'engagement
21 mai 2022	Commission FA sur Footclubs	01/04/2022-15/05/2022
JND 18 juin 2022		

U8 / U9	Engagement	Période d'engagement
14 mai 2022	Commission FA sur Footclubs	07/03/2022 au 15/04/2022
11 juin 2022		

Merci de procéder à vos engagements pour la JND au plus vite (avant le 15 Mai 2022).

PLATEAU U9 du 14 MAI 2022

Pour cette 3^{ème} phase, certains clubs ont rencontré quelques difficultés pour engager leurs équipes U9. Aussi exceptionnellement, la commission a décidé de publier ci-dessous, les centres des rencontres interclubs du 14 Mai 2022. Nous vous rappelons que ces matchs se déroulent en format foot à 8.

Temps de jeu :

Plateau de 8 équipes : 2 poules de 4 équipes – match de 12 minutes

Plateau de 7 équipes : 1 poule de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes – match de 12 minutes pour la poule de 4 et match de 16 minutes pour la poule de 3

Plateau de 6 équipes : 2 poules de 3 équipes – match de 16 minutes

Le club recevant devra imprimer les feuilles de rencontres envoyées par le DVOF et disponible également sur FAL.

Les feuilles de rencontres et feuilles de présence devront être déposées sur FAL via Footclub le lundi matin au plus tard.

Chaque club participant devra fournir la feuille de présence U9 habituelle.



	n° Centre	Nb Equipes	Clubs
	Site 1	7	
<input checked="" type="checkbox"/>	511000	home	A. S. ERAGNY F. C. 1
<input type="checkbox"/>	511000	home	A. S. ERAGNY F. C. 2
<input type="checkbox"/>	530279		BEZONS U. SECTION OM. 1
<input type="checkbox"/>	530279		BEZONS U. SECTION OM. 2
<input type="checkbox"/>	518657		BOISSY L' AILLERIE ET.SP. 1
<input type="checkbox"/>	550783		PONTOISIENNE J.S. 1
<input type="checkbox"/>	550783		PONTOISIENNE J.S. 2
	Site 2	8	
<input checked="" type="checkbox"/>	522689	home	ARNOUVILLE F. A.S. 1
<input type="checkbox"/>	522689	home	ARNOUVILLE F. A.S. 2
<input type="checkbox"/>	590322		A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES 1
<input type="checkbox"/>	590322		A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES 2
<input type="checkbox"/>	542402		FOSES F. U. 1
<input type="checkbox"/>	542402		FOSES F. U. 2
<input type="checkbox"/>	500681		VIARMES ASNIERES OL. 1
<input type="checkbox"/>	500681		VIARMES ASNIERES OL. 2
	Site 3	8	
<input checked="" type="checkbox"/>	549307	home	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY 1
<input type="checkbox"/>	549307	home	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY 2
<input type="checkbox"/>	560130		ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT 1
<input type="checkbox"/>	560130		ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT 2
<input type="checkbox"/>	560130		ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT 3
<input type="checkbox"/>	551988		CERGY PONTOISE F.C. 1
<input type="checkbox"/>	551988		CERGY PONTOISE F.C. 2
<input type="checkbox"/>	551988		CERGY PONTOISE F.C. 3
	Site 4	8	
<input checked="" type="checkbox"/>	549561	home	DEUIL ENGHEN F.C. 1
<input type="checkbox"/>	549561	home	DEUIL ENGHEN F.C. 2
<input type="checkbox"/>	513926		DOMONT F.C. 1
<input type="checkbox"/>	500712		EZANVILLE ECOUEN U.S. 1
<input type="checkbox"/>	527726		FONTENAY EN PARISIS FC 1
<input type="checkbox"/>	523266		GROSLAY F.C. 1
<input type="checkbox"/>	546116		MONTMORENCY F.C. 1
<input type="checkbox"/>	546116		MONTMORENCY F.C. 1 F



n° Centre	Nb Equipes	Clubs
Site 5	6	
<input checked="" type="checkbox"/> 580487	home	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT 1
<input type="checkbox"/> 580487	home	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT 2
<input type="checkbox"/> 540630		ADAMOIS O. 1
<input type="checkbox"/> 540630		ADAMOIS O. 2
<input type="checkbox"/> 510501		AUVERS ENNERY F.C. 1
<input type="checkbox"/> 524664		BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE 1
Site 6	8	
<input checked="" type="checkbox"/> 551390	home	ERMONT AM. S. 1
<input type="checkbox"/> 551390	home	ERMONT AM. S. 2
<input type="checkbox"/> 519039		EAUBONNE C.S. MUNICIPAL 1
<input type="checkbox"/> 519039		EAUBONNE C.S. MUNICIPAL 2
<input type="checkbox"/> 500578		FRANCONVILLE F.C. 1
<input type="checkbox"/> 500578		FRANCONVILLE F.C. 2
<input type="checkbox"/> 590534		RACING CLUB D'ARGENTEUIL 1
<input type="checkbox"/> 590534		RACING CLUB D'ARGENTEUIL 2
Site 7	8	
<input checked="" type="checkbox"/> 550582	home	FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL 1
<input type="checkbox"/> 550582	home	FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL 2
<input type="checkbox"/> 551734		ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S. 1
<input type="checkbox"/> 522695		GARGES LES GONESSE F.C.M. 1
<input type="checkbox"/> 522695		GARGES LES GONESSE F.C.M. 2
<input type="checkbox"/> 510506		GONESSE R.C. 1
<input type="checkbox"/> 510506		GONESSE R.C. 2
<input type="checkbox"/> 510506		GONESSE R.C. 3
Site 8	8	
<input checked="" type="checkbox"/> 581364	home	GOUSSAINVILLE F.C. 1
<input type="checkbox"/> 581364	home	GOUSSAINVILLE F.C. 2
<input type="checkbox"/> 528672		ECOUEN F.C. 1
<input type="checkbox"/> 528672		ECOUEN F.C. 2
<input type="checkbox"/> 519616		MARLY LA VILLE E.S. 1
<input type="checkbox"/> 519616		MARLY LA VILLE E.S. 2
<input type="checkbox"/> 590534		RACING CLUB D'ARGENTEUIL 3
<input type="checkbox"/> 590534		RACING CLUB D'ARGENTEUIL 4
Site 9	8	
<input checked="" type="checkbox"/> 527755	home	MENUCOURT A.S. 1
<input type="checkbox"/> 527755	home	MENUCOURT A.S. 2
<input type="checkbox"/> 545913		COURDIMANCHE A.S. 1
<input type="checkbox"/> 545913		COURDIMANCHE A.S. 2
<input type="checkbox"/> 545913		COURDIMANCHE A.S. 3
<input type="checkbox"/> 580489		F.C. HERBLAY SUR SEINE 1
<input type="checkbox"/> 580489		F.C. HERBLAY SUR SEINE 2
<input type="checkbox"/> 580489		F.C. HERBLAY SUR SEINE 3



n° Centre	Nb Equipes	Clubs
Site 10	8	
<input checked="" type="checkbox"/> 560812	home	PIERRELAYE FOOTBALL CLUB 1
<input type="checkbox"/> 515375		FRETTOISE E.S. 1
<input type="checkbox"/> 533517		JOUY LE MOUTIER F.C. 1
<input type="checkbox"/> 533517		JOUY LE MOUTIER F.C. 2
<input type="checkbox"/> 533517		JOUY LE MOUTIER F.C. 3
<input type="checkbox"/> 500686		MAGNY EN VEXIN F.C. 1
<input type="checkbox"/> 512259		MONTIGNY LES CORMEILLES F. O. 1
<input type="checkbox"/> 531088		NEUVILLE S/OISE A.S. 1
Site 11	8	
<input checked="" type="checkbox"/> 518652	home	PRESLES U.S.L. FOOTBALL 1
<input type="checkbox"/> 581840		ENT. BEAUMONT MOURS 1
<input type="checkbox"/> 554313		S. F. C. CHAMPAGNE 95 1
<input type="checkbox"/> 509431		SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 3
<input type="checkbox"/> 509431		SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 1 F
<input type="checkbox"/> 500565		SURVILLIERS AVENIR 1
<input type="checkbox"/> 550638		U. S. PERSAN 03 1
<input type="checkbox"/> 550638		U. S. PERSAN 03 2
Site 12	8	
<input checked="" type="checkbox"/> 520871	home	PUISEUX LOUVRES 95 F.C. 1
<input type="checkbox"/> 520871	home	PUISEUX LOUVRES 95 F.C. 2
<input type="checkbox"/> 529169		BELLOY ST MARTIN A.S.C. 1 info
<input type="checkbox"/> 526262		BOUFFEMONT A.C.F. 1
<input type="checkbox"/> 522868		MONTSOULT BAILLET US 1
<input type="checkbox"/> 530273		PARMAIN A.C. 1
<input type="checkbox"/> 511509		ROISSY EN FRANCE U.S. 1
<input type="checkbox"/> 524020		VEMARS ST WITZ F.C. 1
Site 13	8	
<input checked="" type="checkbox"/> 500695	home	SARCELLES A.A.S. 1
<input type="checkbox"/> 500695	home	SARCELLES A.A.S. 2
<input type="checkbox"/> 500578		FRANCONVILLE F.C. 3
<input type="checkbox"/> 500578		FRANCONVILLE F.C. 4
<input type="checkbox"/> 509431		SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 1
<input type="checkbox"/> 509431		SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 2
<input type="checkbox"/> 507986		ST PRIX E.S. 1
<input type="checkbox"/> 507986		ST PRIX E.S. 2
Site 14	8	
<input checked="" type="checkbox"/> 527269	home	ST BRICE F.C. 1
<input type="checkbox"/> 527269	home	ST BRICE F.C. 2
<input type="checkbox"/> 551444		ARGENTEUIL F.C. 1
<input type="checkbox"/> 551444		ARGENTEUIL F.C. 2
<input type="checkbox"/> 517377		MONTMAGNY S. 1
<input type="checkbox"/> 517377		MONTMAGNY S. 2
<input type="checkbox"/> 549968		ST LEU 95 F.C. 1
<input type="checkbox"/> 549968		ST LEU 95 F.C. 2
Site 15	8	
<input checked="" type="checkbox"/> 518488	home	ST OUEN L'AUMONE A.S. 1
<input type="checkbox"/> 518488	home	ST OUEN L'AUMONE A.S. 2
<input type="checkbox"/> 500611		BEAUCHAMP A.S. 1
<input type="checkbox"/> 500611		BEAUCHAMP A.S. 2
<input type="checkbox"/> 517328		SANNOIS ST GRATIEN ENT. 1
<input type="checkbox"/> 517328		SANNOIS ST GRATIEN ENT. 2
<input type="checkbox"/> 517328		SANNOIS ST GRATIEN ENT. 3
<input type="checkbox"/> 538505		VAUREAL F. C. M. 1
Site 16	6	
<input checked="" type="checkbox"/> 563529	home	VEXIN A.S. 1
<input type="checkbox"/> 563529	home	VEXIN A.S. 2
<input type="checkbox"/> 500575		CORMEILLAIS A.C.S. 1
<input type="checkbox"/> 500575		CORMEILLAIS A.C.S. 2
<input type="checkbox"/> 519844		OSNY F.C. 1
<input type="checkbox"/> 519844		OSNY F.C. 2



FAL (Football Animation Loisirs)

1er APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8/U9 du 12 03 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL dans FOOTCLUB sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

U8/U9 N1 :

GONESSE RC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de GONESSE RC - centre n° 1 – U8/U9 N1 - du 12 03 22 à ACF ERMONT.

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de L'ENTENTE SSG - centre n° 1 – U8/U9 N1 - du 12 03 22 à ACF ERMONT.

U8 N2 :

ENT BOISSY/CHARS/ARRON/CORM : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ENTENTE BOISSY CHARS - centre U8 N2 n° 4 du 12 03 22 à COURDIMANCHE AS.

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club CERGY PONTOISE FC - centre U8 N2 n° 4 du 12 03 22 à COURDIMANCHE AS.

ARNOUVILLE FAS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ARNOUVILLE FAS - centre U8 N2 n° 6 du 12 03 22 à GARGES LES GONESSE FC.

VILLIERS LE BEL FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VILLIERS LE BEL FC - centre U8 N2 n° 6 du 12 03 22 à GARGES LES GONESSE FC

LE THILLAY ESM : 1^{er} appel de la feuille de présence du club LE THILLAY ESM - centre U8 N2 n° 6 du 12 03 22 à GARGES LES GONESSE FC

BOUFFEMONT AC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club BOUFFEMONT AC - centre U8 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTMORENCY FC

MONTMAGNY SPORTS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club MONTMAGNY SPORT - centre U8 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTMORENCY FC

DOMONT FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club DOMONT FC - centre U8 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTMORENCY FC

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club DEUIL ENGHIEU FC - centre U8 N2 n° 12 du 12 03 22 à SAINT BRICE FC

ECOUEU FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ECOUEU FC - centre U8 N2 n° 12 du 12 03 22 à SAINT BRICE FC

FONTENAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club FONTENAY EN PARISIS FC - centre U8 N2 n° 12 du 12 03 22 à SAINT BRICE FC

ERAGNY AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ERAGNY AS - centre U8 N2 n° 13 du 12 03 22 à SAINT OUEN AS

HERBLAY S/SEINE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club HERBLAY S/SEINE FC - centre U8 N2 n° 13 du 12 03 22 à SAINT OUEN AS



MONTIGNY OL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club MONTIGNY OL - centre U8 N2 n° 13 du 12 03 22 à SAINT OUEN AS

OSNY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club OSNY FC - centre U8 N2 n° 13 du 12 03 22 à SAINT OUEN AS

U9 N2 :

BEZONS USO : 1^{er} appel de la feuille de présence du club BEZONS USO - centre U9 N2 n° 3 du 12 03 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel de la feuille de présence du club EAUBONNE CSM - centre U9 N2 n° 3 du 12 03 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

MONTMAGNY SPORTS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club MONTMAGNY SPORTS - centre U9 N2 n° 3 du 12 03 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ENTENTE SSG - centre U9 N2 n° 3 du 12 03 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ERMONT AS - centre U9 N2 n° 4 du 12 03 22 à ECOUEN FC AS.

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club COURDIMANCHE AS - centre U9 N2 n° 9 du 12 03 22 à MAGNY EN VEXIN FC.

HERBLAY S/SEINE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club HERBLAY S/SEINE - centre U9 N2 n° 9 du 12 03 22 à MAGNY EN VEXIN FC.

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PONTOISIENNE JS - centre U9 N2 n° 9 du 12 03 22 à MAGNY EN VEXIN FC.

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club CERGY PONTOISE FC - centre U9 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTIGNY OL.

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club FRANCONVILLE FC - centre U9 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTIGNY OL.

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PIERRELAYE FC - centre U9 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTIGNY OL.

FONTENAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club FONTENAY EN PARISIS FC - centre U9 N2 n° 13 du 12 03 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

PRESLES USL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PRESLES USL - centre U9 N2 n° 13 du 12 03 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

SOISY AM FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SOISY AM FC - centre U9 N2 n° 13 du 12 03 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

ADAMOIS OL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ADAMOIS OL - centre U9 N2 n° 13 du 12 03 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

CHAUMONTEL-LUZARCHES AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club CHAUMONTEL-LUZARCHES AS - Centre U9 N2 n° 11 du 12 03 22 à MONTSOULT-BAILLET US.

GAFEPB : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de la GAFEP - centre U9 N2 n° 14 du 12 03 22 à SAINT PRIX ES.

PERSAN 03 US : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PERSAN 03 US - centre U9 N2 n° 15 du 12 03 22 à VILLIERS LE BEL FC.



PLATEAU U6/U7 du 19 03 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL dans FOOTCLUB sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de DEUIL ENGHIEU FC - centre n° 9 du 19 03 22 à ERMONT AS.

ARNOUVILLE FAS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de ARNOUVILLE FAS - centre n° 14 du 19 03 22 à THILLAY ESM.

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de DEUIL ENGHIEU FC - centre n° 14 du 19 03 22 à THILLAY ESM.

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de ARGENTEUIL FC - centre n° 15 du 19 03 22 à MONTIGNY OL.

ENTENTE MMB : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de l'ENTENTE MMB - centre n° 15 du 19 03 22 à MONTIGNY OL.

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de SAINT OUEN AS - centre n° 15 du 19 03 22 à MONTIGNY OL.

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de PONTOISIENNE JS - centre n° 17 du 19 03 22 à OSNY FC.

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de BEAUCHAMP AS - centre n° 18 du 19 03 22 à PIERRELAYE FC.

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de FRANCONVILLE FC - centre n° 22 du 19 03 22 à SAINT BRICE FC.

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de FRANCONVILLE FC - centre n° 22 du 19 03 22 à SAINT BRICE FC

PLATEAU U8/U9 du 26 03 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL dans FOOTCLUB sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

U8/U9 N1 :

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club FRANCONVILLE FC - centre U8/U9 N1 n° 5 du 26 03 22 à SAINT OUEN AS.

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SARCELLES AAS - centre U8/U9 N1 n° 5 du 26 03 22 à SAINT OUEN AS.

U8 N2 :

BEZONS USO : 1^{er} appel de la feuille de présence du club BEZONS USO - centre U8 N2 n° 3 du 26 03 22 à CORMEILLAIS ACS.

JOUY LE MOUTIER FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club JOUY LE MOUTIER FC - centre U8 N2 n° 8 du 26 03 22 à ENTENTE MMB.

U9 N2 :



CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club CHAUMONTEL LUZARCHES AS - centre U9 N2 n° 1 du 26 03 22 à ADAMOIS OL.

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ARGENTEUIL FC - centre U9 N2 n° 7 du 26 03 22 à GAFEP.

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club GOUSSAINVILLE FC - centre U9 N2 n° 7 du 26 03 22 à GAFEP.

NEUVILLE AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club NEUVILLE AS - centre U9 N2 n° 9 du 26 03 22 à MONTIGNY OL.

ST LEU 95 FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SAINT LEU 95 FC - centre U9 N2 n° 9 du 26 03 22 à MONTIGNY OL.

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SAINT OUEN AS - centre U9 N2 n° 9 du 26 03 22 à MONTIGNY OL.

VILLIERS LE BEL FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VILLIERS LE BEL FC - centre U9 N2 n° 11 du 26 03 22 à RC ARGENTEUIL.

PRESLES USL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PRESELES USL - centre U9 N2 n° 12 du 26 03 22 à CHAMPAGNE SFC.

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SURVILLIERS AVENIR - centre U9 N2 n° 12 du 26 03 22 à CHAMPAGNE SFC.

ST BRICE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SAINT BRICE FC - centre U9 N2 n° 13 du 26 03 22 à FONTENAY EN PARISIS FC.

CRITERIUM U12/U13

ST OUEN AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 24367451 du 26 03 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poule D – contre Ent Ecoen-Bouffémont 4

FAL (Football Animation Loisirs)

2ème APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8/U9 du 12 03 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

ENT. BEAUMONT-MOURS : 2ème appel de la feuille de présence du club ENT. BEAUMONT-MOURS - centre U8 N2 n° 14 du 12 03 22 à SOISY AM FC.

CRITERIUM U12/U13

PUISEUX-LOUVRES FC : 2ème appel de feuille de match n° 24369320 du 09 04 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poule D – contre Ent Ecoen-Bouffémont 4

MONTMORENCY FC : 2ème appel de feuilles de matchs n° 24369199 – 24369245 – 24369290 et 24369335 du 16 04 22 – critérium U12/U13 série 4 Poule A-B-C et D – contre Cergy-Pontoise Fc 8-9-10 et 11

PERSAN US : 2ème appel de feuilles de matchs n° 24369196 et 24369242 du 16 04 22 – critérium U12/U13 série 4 Poule A & B – contre Ent Ecoen-Bouffémont 1 &



AMENDES

PLATEAU U8/U9 du 12 03 22

La commission décide d'infliger des amendes aux clubs recevant les plateaux pour documents non transmis (via FAL, courrier ou mail), après 3 relances.

Rappel de l'annexe financière :

Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 €

Non réception de Feuille de plateau du centre d'accueil après 2 relances = 30 €

Non réception de feuille de présence du centre d'accueil après 2 relances = 30 €

U8 N2

BEZONS USO : Centre N°2 à BEZONS – Forfait non Avisé du club qui n'a pas accueilli le plateau.

BEZONS : 4 équipes

Amende : 4 x 10 = 40 €

SURVILLIERS AVENIR : Centre N°7 à GOUSSAINVILLE – Forfait non Avisé de SURVILLIERS AVENIR

Amende : 10 €

PIERRELAYE FC : Centre N°8 à JOUY LE MOUTIER – Forfait non Avisé de PIERRELAYE FC

Amende : 10 €

U9 N2

NEUVILLE AS : Centre N°16 à ENTENTE MMB – Forfait non Avisé de NEUVILLE AS

Amende : 10 €

VAUREAL FCM : Centre N°16 à ENTENTE MMB – Forfait non Avisé de VAUREAL FCM

Amende : 10 €

PLATEAU U6/U7 du 19 03 22

La commission décide d'infliger des amendes aux clubs recevant les plateaux pour documents non transmis (via FAL, courrier ou mail), après 3 relances.

Rappel de l'annexe financière :

Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 €

Non réception de Feuille de plateau du centre d'accueil après 2 relances = 30 €

Non réception de feuille de présence du centre d'accueil après 2 relances = 30 €

PRESLES USL : Centre N°14 à BEAUMONT MOURS ENT – Forfait non Avisé de PRESLES USL

Amende : 10 €

MAGNY EN VEXIN FC : Centre N°20 à PUISEUX LOUVRES FC – Forfait non Avisé de MAGNY EN VEXIN FC

Amende : 10 €

FOSSÉS FU : Centre N°20 à PUISEUX LOUVRES FC – Forfait non Avisé de FOSSÉS FU

Amende : 10 €

ACF ERMONT : Centre N°10 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL

Amende : 30 €

THILLAY ESM : Centre N°14 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €



MONTIGNY OL : Centre N°15 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Amende : 60 €

ST BRICE FC : Centre N°22 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Amende : 60 €

PLATEAU U8/U9 du 26 03 22

La commission décide d'infliger des amendes aux clubs recevant les plateaux pour documents non transmis (via FAL, courrier ou mail), après 3 relances.

Rappel de l'annexe financière :

Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 €
Non réception de Feuille de plateau du centre d'accueil après 2 relances = 30 €
Non réception de feuille de présence du centre d'accueil après 2 relances = 30 €

U8/U9 N1

ACF ERMONT : Centre N°1 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL
Amende : 30 €

ST OUEN AS : Centre N°5 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Amende : 60 €

U8 N2

LE THILLAY ESM : Centre N°13 à VIARMES ASNIERES OL – Forfait non Avisé de LE THILLAY ESM
Amende : 10 €

U9 N2

BEZONS USO : Centre N°6 à FRANCONVILLE FC – Forfait non Avisé de BEZONS USO
Amende : 10 €

ENTENTE SSG : Centre N°16 à VEXIN AS – Forfait non Avisé de l'ENTENTE SSG
Amende : 10 €

VAUREAL FC : Centre N°3 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Amende : 30 €

GAFEPB : Centre N°7 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Amende : 60 €

MONTIGNY OL : Centre N°9 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Amende : 60 €

CHAMPAGNE SFC : Centre N°12 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Amende : 30 €

PERSAN 03 US : Centre N°15 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €
Amende : 30 €



CRITERIUM U10/U11

MENUCOURT AS : Non envoi après 2^{ème} appel de feuilles de match n° 24365015 & 24365050 du 09 04 22 – critérium U10/U11 Série 3 Poules D&E – contre GOUSSAINVILLE FC 1&2

Amende : 15€ x 2 = 30€

CRITERIUM U12/U13

GARGES FCM : Non envoi après 2^{ème} appel de feuilles de match n° 24371367 & 24367709 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 2 Poules A&B – contre OSNY FC 1&2

Amende : 15€ x 2 = 30€

ST OUEN AS : Non envoi après 2^{ème} appel de feuilles de match n° 24367753 & 24367798 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 2 Poules C&D – contre MENUCOURT As 1&2

Amende : 15€ x 2 = 30€

ST OUEN AS : Non envoi après 2^{ème} appel de feuilles de match n° 24367451 du 26 03 22 – critérium U12 Avenir contre Argenteuil Rc3

Amende : 15€

DEUIL-ENGHIEU FC : Non envoi après 2^{ème} appel de feuilles de match n° 24367754 & 24367799 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 2 Poules C&D – contre ERMONT ACF 1&2

Amende : 15€ x 2 = 30€

AMENDES A ANNULER

U8 Niveau 2 : ARGENTEUIL RC : Centre N°1 - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs de Argenteuil Rc – Cormeillais Acs et Franconville Fc.

Amende : 40 €

Enregistré sur FAL le 04/04/22 soit avant le PV du 11/04

U9 Niveau 2 : CORMEILLAIS ACS : Centre N°2 - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs Cormeillais Acs – Ermont Acf et Argenteuil Fc.

Amende : 40 €

Enregistré sur FAL le 04/04/22 soit avant le PV du 11/04

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

FINALE DEPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12 le DIMANCHE 8 MAI 2022
Stade Eugène Cognevaut - GONESSE

JOURNEE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 18 JUIN 2022

Prochaine Réunion
Lundi 09 Mai 2022
à partir de 18 h 00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 03 MAI 2022

Présents : M. Le Nagard (Président)

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda).

Excusé : M Duclos.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



INFORMATION CLUBS

Le Comité de Direction du District, dans sa politique générale d'aide au développement du Futsal, a décidé de prendre à sa charge les frais d'arbitrage pour toutes les équipes Futsal, sur leur dernier match de championnat à domicile.

Concrètement :

- cette prise en charge concerne la dernière et avant-dernière journée de championnat Futsal D1 et D2 (sauf exception d'une équipe qui joue à l'extérieur sur ces 2 dernières journées auquel cas il faut remonter pour elle à l'antépénultième journée).

- les frais des 2 arbitres x 50 euros (=100 euros) seront payés par le DVOF directement aux officiels désignés sur les rencontres.

COURRIERS CLUBS

Cergy-Pontoise Fc : Mail du 25-04-22

Pris note du résultat de la rencontre U15 contre Persanaise Cfj 1 du 09-04-22.

FMI non transmise au DVOF, amende maintenue.

Attainville Futsal C : Mail du 28-04-22 (Footclubs)

Pris note de votre demande pour avancer la rencontre de CVO Futsal contre Argenteuil Fc1 le jeudi 05-05-22 à 21H00. Accord des 2 clubs, accord de la commission

Marcouville City CP : Mail du 29-04-22

Pris note de votre demande de report de la rencontre de championnat D1 contre Attainville Futsal C 2 afin de pouvoir jouer la ½ Finale de Coupe du Comité le samedi 07 mai 2022.

La commission ne peut accepter votre proposition. Le match de championnat contre Attainville est maintenu au samedi 07-05-22. La commission est dans l'obligation d'inverser la rencontre de Coupe Comité contre Montmorency Futsal.

La commission programme la rencontre le mercredi 11-05-22 à 21H15.

Combo Futsal : Mail du 03-05-22

Pris note de votre réclamation concernant les problèmes d'arbitrage constatés lors de différentes rencontres de championnat Futsal.

La commission ne peut intervenir sur le règlement sportif du DVOF et revenir sur l'homologation du résultat des rencontres.

Parmain Futsal As : Mail du 02-05-22

Pris note de l'impossibilité de réaliser la FMI pour la rencontre contre Gadjostarr Futsal.

CRITÉRIUMS : U11 - U13 - U15 - U16

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres de critérium jeunes futsal.

A partir de la 2ème phase le règlement sportif du DVOF (Art 44.4) sera appliqué pour la non-utilisation de la FMI (avertissement aux clubs puis amende de **100€** par FMI non utilisée pour les clubs fautifs).



1^{er} FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

SENIOR D2

Match n° 23837617 : Sannois Fce 2 / Argenteuil Rc 1 **du 23-04-22**

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre.

Équipe de Sannois Fce refusant de jouer la rencontre à 4 joueurs

Argenteuil Rc 1 : 5 Buts 3 Points

Sannois Fce 2 : 0 But -1 Point

Sannois Fce : **Amende 24 €**

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

SENIOR D1

Match n° 23679632 : Montmorency Futsal 2 / Garges Djibson Asc 3 **du 30-04-22**

Lecture de la feuille de match.

Montmorency Futsal 2 : 8 Buts 3 points

Garges Djibson Asc 3 : 3 Buts 0 Point

SENIOR D2

Match n° 23837744 : Parmain Futsal As 2 / Fc Gadjostarr Futsal **du 29-04-22**

Lecture de la feuille de match.

Parmain Futsal As 2 : 1 But 0 point

Fc Gadjostarr Futsal : 4 Buts 3 Points

MATCHS REMIS

CVO Futsal

Match n° 24384587 : Attainville Futsal C 1 / Argenteuil Fc 1 : **le jeudi 05-05-22 à 21H00.**

SENIOR D2

Match n° 23837607 : Deuil-Enghien Fc 1 / Arnouville Usc 1 : **le lundi 09-05-22 à 20H30.**

SENIOR D1

Match n° 23679630 : Sannois Fce 1 / Argenteuil Fc 1 : en attente de proposition de date

CRITÉRIUM FUTSAL U13

Match n° 24482426 : Argenteuil Fc 1 / Marcouville City Cp 1 **le 04-06-22**



COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24384582	MARCOUVILLE CITY CP 2	MONTMORENCY FUTSAL 1	Jeudi 28-04 à 20H20
2	24384587	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	ARGENTEUIL FC 1	Jeudi 05-05 à 21H00

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24497704	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Lundi 02-05 à 21H00
2	24497705	MONTMORENCY FUTSAL 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Mercredi 11-05 à 21H15

INVERSION DE MATCH

La rencontre n° **24497705** ne pouvant se dérouler sur les installations de Marcouville avant la date limite prévue, la commission prend la décision d'inverser la rencontre qui devient :

Match n° 24497705: Montmorency Futsal 2 / Marcouville City CP 3: le mercredi 11-05-22 à 21H15.

Gymnase du Cosom – 4 Chemin de la Butte aux Pères - Montmorency



PLATEAUX FUTSAL U7

Journée N°10 - Week-end des 21 et 22 Mai 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 21 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Attainville Futsal Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2)

PLATEAUX FUTSAL U9

Week-end des 14 et 15 Mai 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Goussainville Fc	Gymnase Bacquet 11 Avenue Albert Sarraut 95190 Goussainville	5	Goussainville Fc Garges Djibson Asc Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges
Dimanche 15 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1&2) Attainville Futsal (1&2) Marcouville City CP (1&2)

ANNULATION D'AMENDES

Match n° 24482411 : Garges Djibson Asc 1 / Attainville Futsal C 2 du 09-04-22

Match non joué pour cause de cas de Covid dans l'effectif d'Attainville

Garges Djibson Asc : **annulation de l'amende de 15 €**

Prochaine réunion

Mardi 17 Mai 2022 à 18H30



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 05 MAI 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Marcouville City CP : Mail du 04-05-22

Pris note de la mise à disposition de votre gymnase pour disputer la rencontre de ½ Finale de la Coupe du Comité contre Montmorency Futsal 23 le mardi 10-05-22 à 21H00.

Accord des 2 clubs, accord de la commission.

Sannois Fce : Mail du 04-05-22

Pris note de la mise à disposition de votre gymnase pour disputer la rencontre de championnat Senior D1 contre Argenteuil Fc le samedi 07-05-22 à 18H30.

Accord des 2 clubs, accord de la commission.

MATCHS REMIS

Coupe Comité Futsal

Match n° 24497705 : Marcouville City 3 / Montmorency Futsal 2 : **le mardi 10-05-22 à 21H00.**

SENIOR D1

Match n° 23679630 : Sannois Fce 1 / Argenteuil Fc 1 : **le samedi 07-05-22 à 18H30.**

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE COMITÉ FUTSAL

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24497704	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Lundi 02-05 à 21H00
2	24497705	MARCOUVILLE CITY CP 3	MONTMORENCY FUTSAL 2	Mardi 10-05 à 21H00

Prochaine réunion
Mardi 17 Mai 2022 à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 03 MAI 2022

Présents : MM. Lacour – Plassart.

Assistent : MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

Excusé : M. Valette

FORMATION

SECRETAIRE DE CLUB

Date : Vendredi 13 mai 2022 à 18H30
Au DVOF

Bulletin d'inscription dans ce présent PV.

COURRIER CLUB

GAFEPB

En réponse à vos demandes « Dirigeants Méritants » et Bénévoles du Mois » sachez que seules les licences « dirigeants » sont pris en compte pas les licences « joueurs ».

Pour les « bénévoles du Mois » toutes licences peuvent être prises en compte à partir du moment où cette personne est considérée comme méritante.

Le DVOF ne retiendra par saison et par club, qu'une seule personne licenciée pour « dirigeant Méritant » ou « Bénévole du Mois ».

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.



Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement

CHAMPIONNAT

Date	Catégorie	Absence de feuille de match
30/04/22	Futsal D1 / Phase Unique / Poule U	Sportifs De Garges 2 - Cergy Pontoise Fc 1
	Futsal D2 / Phase Unique / Poule A	Combo Futsal 1 - Attainville Futsal C 3

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2018	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0**). Cette version est disponible sur le Store Apple. **Cette version est obligatoire**. Merci de mettre à jour vos tablettes !

Bonne saison à vous

Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)

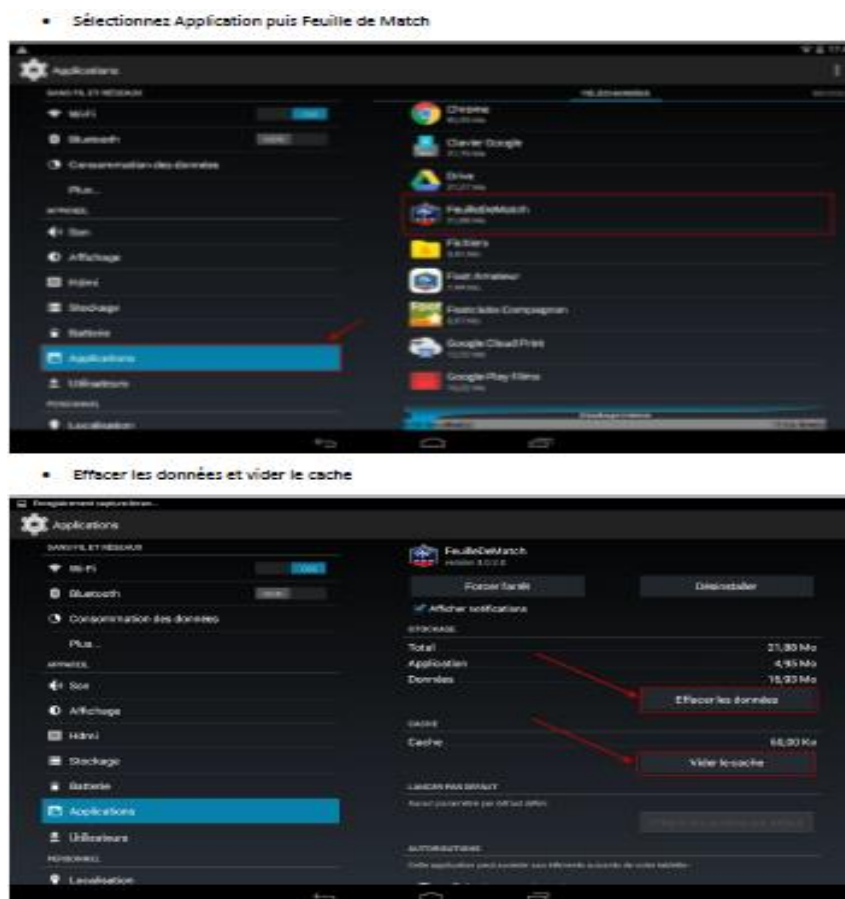
LIRE LA SUITE

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

Effectuer les opérations suivantes :
Vérifier qu'aucun match n'est « en cours ».

Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône « Paramètres » et suivez la procédure.





BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation Secrétaire de Club

LE VENDREDI 13 MAI 2022

À 18H30 - AU DVOF

NOM DU CLUB :

NOMS	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	FONCTION

DATE

CACHET DU CLUB

SIGNATURE
DU PRESIDENT

A RENVoyer AU SIEGE DU DVOF AVANT LE 10 MAI 2022



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 03 MAI 2022

Présents : MM. Febvay - Lacour - Plassart - Da Mata – Chuppé.

Excusés : MM. Andrieu - Brognara. M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7, **aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de EZANVILLE : NNI 952290102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade du PRÉ CARRÉ, 93 rue du Maréchal FOCH, pour confirmation de classement de l'éclairage.

Ville de JOUY LE MOUTIER : NNI 953230102 et 953230103

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade des MERISIERS, Rue Claude DEBUSSY, pour confirmation de classement de l'éclairage.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 05 Mai 2022

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontre du 14 Mai 2022

U14 D4

Match 23885949 : Pontoisienne JS / Ent. Ecoeu-Bouffémont

Délégué M. Joseph Plassart, à la charge de Pontoisienne Js

Rencontres du 15 Mai 2022

Anciens D2

Match 24370488 : Deuil-Enghien FC / Osny FC

Délégué M. Michel Bailliez, à la charge de Osny FC

U16 D3

Match 23489032 : Arnouville Fas / Ent. Marly-Fontenay

Déléguée Mme. Béatrice Zami

U18 D1

Match 23489032 : RC Argenteuil / Argenteuil FC

Délégué M. Albert Acapandie

Match 23489033 : Sarcelles AAS / Persan US

Délégué M. Olivier Le Nagard

Seniors D1

Match 23497102: Goussainville FC / Herblay S/Seine FC

Délégué M. Christian Febvay

Match 23497104: Groslay FC / Persan US

Délégué M. Christophe Gauvin

Match 23497106: St Brice FC / Ecoeu FC

Délégué M. Jean-Pierre Lacour

Match 23497108 : St Leu FC / Argenteuil FC

Délégué M. Thierry Paumier

Match 23497110: Montigny OL / Soisy AM FC

Délégué M. Joseph Plassart

Match 23497112 : Cormeillais ACS / Entente SSG

Délégué M. Laurent Valette